

COMITÉ SYNDICAL

04 février 2020 à 20h00 – 50500 LES VEYS
commune de CARENTAN LES MARAIS

Relevé de décisions**Extrait de délibération**

CS 2020/32 Finances locales – Décisions budgétaires : Développer des filières locales de production d'éco-matériaux (P240401_20_DEV_FIL_LOC)

05 MARS 2020

Affiché le

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 4 février 2020 à 20 h 00 à Les Veys sur convocation de ses membres en date du 16 janvier 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS***avec voix délibérative******Pour la Région***

Pascal MARIE (*pouvoirs de Hubert LEFEVRE et Robert RETOUT*), Florence MAZIER (*pouvoir de Hubert DEJEAN DE LA BATIE*)

Pour les conseillers départementaux

Françoise LEROSSIGNOL (*pouvoir de Nicole GODARD*), Jean MORIN (*pouvoir de Marc LEFEVRE*), Patrick THOMINES (*pouvoir de Maryse LE GOFF*),

Pour les Communautés de Communes

Michel FAUVEL (*pouvoir de Jacky MAILLARD*), René HARDY (*pouvoir de Michel COUILLARD*), Anne HEBERT-PIQUART (*pouvoir de Laurent PIEN*)

Pour les communes

Stéphane BARRAULT (La Meauffe), Jean-Marc JOLY (Hémevez – *pouvoir de Didier CORNIERE*), Mickaël LALANDE (Montmartin en Graignes), Jocelyne LEVAVASSEUR (Fresville – *pouvoir de Hubert MOUCHEL*), Marinette MIGAULT (Rauville la Place), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Gérard TAPIN (Marchésieux – *pouvoir de Laure LEDANOIS*), Didier REMON (Beuzeville la Bastille), Alexandra UHLMANN (Le Mesnil Véron), Jean-Michel GREEN (Vouilly – *pouvoir de Michel MAUDUIT*) Erick JEANNE (Trévières), Michel MARIETTE ((Rubercy)

avec voix consultative***Pour les membres associés***

Thierry RENAUD (SCOT Centre Manche), Marc LECOUSTEY (Chambre d'Agriculture de la Manche), Valérie BALAGUER (Conseil départemental de la Manche).

ÉTAIENT EXCUSÉS***Pour la Région***

Caroline AMIEL, Jean-Manuel COUSIN, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Hubert LEFEVRE, Robert RETOUT, Nathalie THIERRY.

Pour les conseils départementaux

Christèle CASTELEIN, Jacques COQUELIN, Gabriel DAUBE, Nicole GODARD Marc LEFEVRE, Maryse LE GOFF. Patricia GADY-DUQUESNE,

Pour les Communautés de Communes

Pierre AUBRIL, Michel COUILLARD, Michel DAVY DE VIRVILLE, Jacky MAILLARD, Laurent PIEN

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20200306-
DELIB_CS2020_32-DE
Date de télétransmission : 06/03/2020
Date de réception préfecture : 06/03/2020

Pour les communes

André **CARPENTIER** (Millières), Didier **CORNIERE** (Sainte-Mère-Eglise), Daniel **ENault** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan les Marais), Laurent **HUET** (Vaudrimesnil), Laure **LEDANOIS** (Pirou), Henri **LEMOIGNE** (Créances), Géraldine **MAUDUIT** (Rémilly les Marais), Hubert **MOUCHEL** (Lestre), Michel **MAUDUIT** (Isigny sur Mer)

Pour les membres associés

CAUE du Calvados, Jean-Yves **HEURTIN** (Président Chambre d'Agriculture du Calvados), Sylvain **LEREDDE**, Syndicat Mixte de la Vire

Étaient également présents (*Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin*) :

Audrey **GAUDRON**, Guillaume **HÉDOUIN**, Joëlle **RIMBERT**, Fabienne **COLLINEAU**, Jean-Baptiste **WETTON**, Marie **DEVILLE**, Denis **LETAN**, François **STREIFF**, Vanessa **LEPASQUIER**

soit un quorum de 33 membres présents sur 58

Nombre de votants 20 présents + 13 pouvoirs soit 33 votants.

CS 2020/32 Finances locales – Décisions budgétaires : Développer des filières locales de production d'éco-matériaux (P240401_20_DEV_FIL_LOC)

Dépenses		Recettes	
6574	80 000,00 €	Budget général (fonds transition énergétique)	80 000,00 €
Montant prévisionnel opération			80 000,00 €

Dans la continuité du programme Interreg CobBauge, le Parc lance un appel à projet pour inciter des habitants du territoire à construire des maisons en terre. Il s'agit de financer pour deux projets le surcoût de ces maisons lié à l'ingénierie nécessaire et à la mise en œuvre expérimentale de nouveaux systèmes constructifs utilisant la terre crue, en lien avec le projet européen CobBauge. Le montant prévu de l'accompagnement financier de cet appel à projet est de 80 000 € pour les deux projets. (financement de 80 % du surcoût par rapport à une maison conventionnelle de 120 m², avec un montant maximum de 40 000 € par projet).

Délibération : Le Comité Syndical donne son accord et autorise le Président à signer les documents afférents.

Pour extrait certifié conforme,
Transmis en Préfecture le 05 MARS 2020

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN
Le Président du Parc,
3 Villages Ponts d'Ouvr
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr
Jean MORIN

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20200306-
DELIB_CS2020_32-DE
Date de télétransmission : 06/03/2020
Date de réception préfecture : 06/03/2020